

**Votre association  
de défense des droits  
des habitants  
et des consommateurs,  
près de chez vous.**



**Elle vous informe  
vous conseille  
vous aide à vous défendre**

**Une autre politique  
du logement est possible**

### Qui sommes-nous ?

- La CNL est une association agréée de consommateurs.
- C'est la première organisation nationale de défense des intérêts des usagers du logement et des consommateurs.
- À Rennes, elle siège dans de nombreuses instances départementales de concertation et de médiation : Conseil départemental de concertation locative (CDC), DALO, CA des organismes d'HLM...
- Elle peut vous accompagner dans vos états des lieux de sortie et contrôles de charges annuelles.
- La CNL d'Ille-et-Vilaine est gérée par un Conseil fédéral de 15 membres bénévoles, elle est membre de la MCE - Maison de la Consommation et de l'Environnement.

### Les dates clés

- 1916** / Naissance de l'Union Confédérale des locataires de France et des Colonies (UCL).
- 1946** / L'UCL fait place à la Confédération Nationale des Locataires, des usagers de l'eau, du gaz et de l'électricité (CNL).
- 1964** / Adhésion à l'Alliance Internationale des Locataires.
- 1973** / L'association s'ouvre aux personnes accédant à la propriété de leur logement et devient la Confédération Nationale du Logement.
- 1979** / Création à Rennes-Villejean de la CNL 35.
- 1980** / À Rennes, la CNL est agréée association de consommateurs depuis 1999, renouvelée en 2015
- 2015** / La CNL est reconnue, association de jeunesse et d'éducation populaire.
- 2016** / Cette année, nous fêtons ses 100 ans.

### Au niveau local

Les administrateurs CNL, élus par les locataires, défendent les intérêts ceux-ci dans les conseils d'administration HLM et dans les CCL (Conseil de concertation Locative).

- Ils s'opposent à toutes les augmentations annuelles des **loyers**.
- Au niveau des **charges**, ils exigent un meilleur ajustement des provisions, au plus proche, des charges réelles.
- Au niveau des **rénovations du logement pour lutter contre la précarité énergétique**, ils se prononcent contre une charge supplémentaire, payée pendant 15 ans, appelée « 3<sup>ème</sup> ligne ».
- La CNL intervient pour que les dispositions prises par le nouveau gestionnaire de l'eau à Rennes (la SPL Eaux du Bassin rennais), s'appliquent rapidement à tous les locataires qui ne bénéficient pas de compteurs d'eau individuels.
- Elle demande une **renégociation de la charte départementale d'état des lieux** pour mieux prendre en compte l'état des lieux de « sortie ».
- Les représentants CNL exigent l'amélioration de la qualité de service et le maintien de la sécurité dans l'ensemble des logements HLM.

### Au niveau national

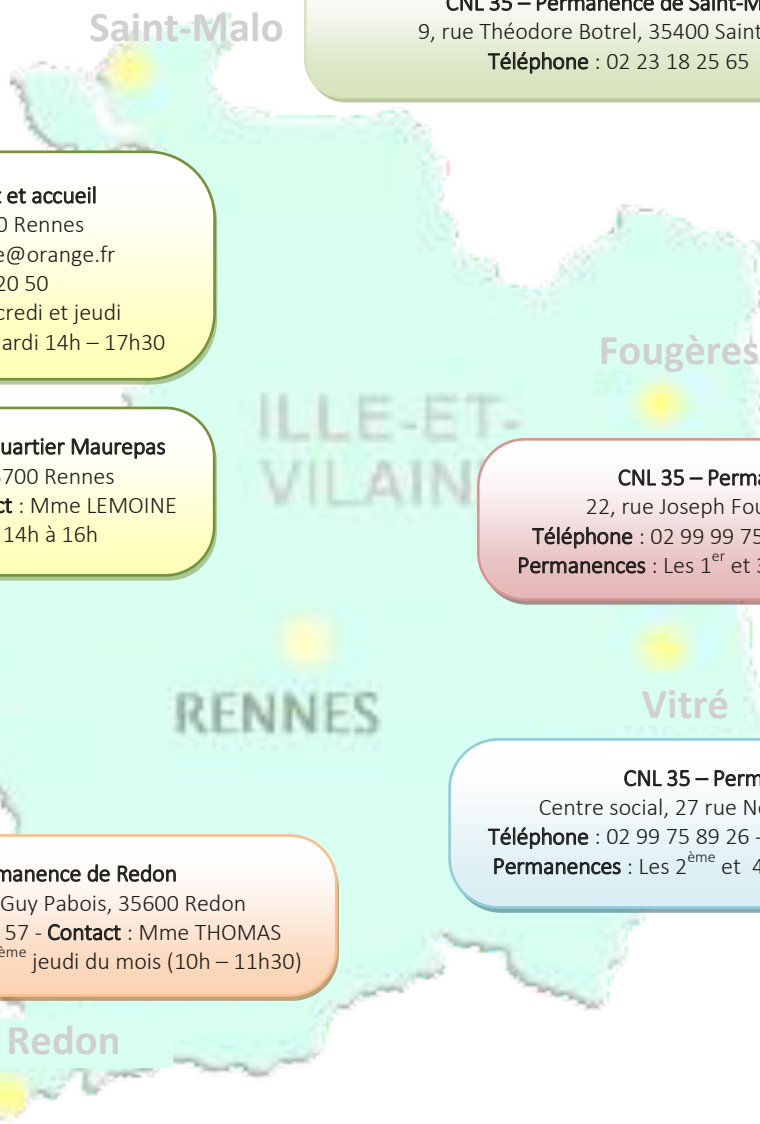
La CNL exige des mesures concrètes pour :

- Bloquer les loyers de tous les secteurs locatifs.
- Revaloriser l'ensemble des aides à la personne : APL, Allocation Logement.
- Réintroduire les aides de l'État (aides à la pierre).
- Supprimer la ponction sur les organismes HLM imposée par l'État et, donc, sur les loyers des locataires.
- Renforcer les obligations de la loi SRU en imposant 30% de construction de logements sociaux.
- Construire 200 000 logements locatifs avec un **loyer accessible à tous, favorisant la mixité sociale dans les quartiers et les communes**.

# La CNL 35, votre association de défense des droits des habitants et des consommateurs



nos permanences :  
Près de chez vous



**CNL 35 – Permanence de Saint-Malo**  
9, rue Théodore Botrel, 35400 Saint-Malo  
Téléphone : 02 23 18 25 65

**CNL 35 Rennes – Secrétariat et accueil**  
3, allée de Malmö, 35200 Rennes  
www.cnl35.fr - cnl35malmoe@orange.fr  
Téléphone : 02 99 22 20 50  
Permanences : Les lundi, mercredi et jeudi  
de 9h à 13h et de 14h à 17h30, Mardi 14h – 17h30

**CNL 35 – Permanence de Rennes quartier Maurepas**  
55, avenue de Rochester - 35700 Rennes  
Téléphone : 02 99 63 51 01 - Contact : Mme LEMOINE  
Permanences : les Lundi de 14h à 16h

**CNL 35 – Permanence de Fougères**  
22, rue Joseph Fournier, 35300 Fougères  
Téléphone : 02 99 99 75 16 - Contact : Mr LOISANCE  
Permanences : Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> lundi du mois (17h – 19h)

**CNL 35 – Permanence de Vitré**  
Centre social, 27 rue Notre Dame - 35500 Vitré  
Téléphone : 02 99 75 89 26 - Contact : Mme GEORGEAULT  
Permanences : Les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> lundi du mois (15h – 17h)

**CNL 35 – Permanence de Redon**  
Centre social, 5 rue Guy Pabois, 35600 Redon  
Téléphone : 02 99 71 44 57 - Contact : Mme THOMAS  
Permanences : Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudi du mois (10h – 11h30)

J'adhère  
à la CNL 35



La CNL 35 est agréée pour intervenir sur tous les problèmes de consommation. Notre service juridique de Rennes Malmö est assuré par une Juriste. Elle vous conseillera et vous accompagnera dans vos dossiers. Rejoindre la CNL, c'est exprimer votre volonté de changement pour une meilleure défense des habitants et un meilleur droit au logement.



Bulletin d'adhésion à retourner à la CNL 35, 3 allée de Malmö, 35200 Rennes  
ou en remplissant le formulaire disponible sur notre site [www.cnl35.fr](http://www.cnl35.fr)

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Tél. (facultatif)..... E-mail (facultatif).....

